



Création d'un site de dropshipping

Par **MoonMan**, le **09/07/2018 à 11:58**

Bonjourrrnrnje suis sur le point de créer mon entreprise de e.commerce Mode en dropshipping j'ai trouvé un fournisseurs mais hélas il n'a pas tout ce que je souhaite proposer.rnrnJe souhaite savoir si je peux également revendre des articles que mon site que j'ai acheté dans un magasin en liquidation ?rnrnMerci de votre réponsernrnEn attendant je vous souhaite une belle journéeernrnMoonMan

Par **Me Elias Bourran**, le **01/06/2020 à 23:57**

Bonjour,rnrnDans le cadre de votre activité de dropshipping, vous pouvez effectivement vendre dans votre boutique en ligne des biens achetés dans un magasin en liquidation.rnrnAttention toutefois, les règles de TVA applicables seront différentes.rnrnJ'ai rédigé un article sur le sujet qui vous permettra d'y voir plus clair :rnrn<https://beaubourg-avocats.fr/dropshipping-legal-france/>rnrnVous souhaitant une bonne lecture.rnrnBien cordialement.

Par **Lag0**, le **02/06/2020 à 07:52**

Bonjour,rnrnUne réponse qui tombe pratiquement deux ans après la question, on peut se demander si le but n'est pas juste de glisser un lien (publicité déguisée)...